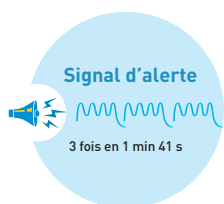


LE SAVIEZ-VOUS ?

Je fais quoi en cas d'alerte nucléaire ?

Quel comportement adopter ? Quelles règles à respecter ? Retour sur les procédures à suivre.

L'alerte nucléaire est déclenchée quand un événement dans une centrale nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur les populations présentes à proximité.



L'alerte par la sirène :

Elle diffuse le signal d'alerte national commun à tous les risques : un son montant et descendant composé de trois séquences d' 1min41 séparées par un intervalle. Elle vous signale un danger imminent, il faut se mettre à l'abri dans un bâtiment dur et se tenir informé du comportement à adopter.



L'alerte par automate d'appels téléphoniques :

En cas d'alerte nucléaire, en plus de la sirène, un message vocal est envoyé par un automate d'appel aux habitants situés dans un rayon de 2 km autour de la centrale nucléaire.

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

alerte nucléaire je sais quoi faire !

- 1** Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment dur. Je me mets à l'abri dans un bâtiment dur. Fermez les portes et coupez la ventilation.
- 2** Je me tiens informé(e). Je me tiens informé(e). Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics diffusées par la radio, la télévision et le site de la préfecture. (Pensez à vous doter d'une radio à pile).
- 3** Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école. Je reste à l'abri. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont protégés par les enseignants.
- 4** Je limite mes communications téléphoniques. Je limite mes communications téléphoniques. Ne saturez pas les réseaux de communication nécessaires pour les secours et la transmission d'informations.
- 5** Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction. Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction. Elle doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet.
- 6** Je me prépare à une éventuelle évacuation. Je me prépare à une éventuelle évacuation. Munissez-vous d'un kit d'urgence : papiers personnels, traitements médicaux, vêtements, nourriture et boisson.

Pour rappel : une campagne de distribution des cachets d'iode a eu lieu en 2016. Les habitants qui résident dans un rayon de 10 km autour de la centrale, dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) et qui n'ont pas récupéré leurs cachets en pharmacie, les ont reçus début 2017 par courrier à leur domicile. Celles et ceux qui ne les auraient pas reçus peuvent se rendre dans une pharmacie référencée sur le site www.distribution-iode.com munis d'un justificatif de domicile. Idem pour les entreprises, commerces et autres établissements recevant du public.